



Presqu'île de Rhuy

**10 route de Kerbiboul
56370 Sarzeau**

**Tarification individuelle 2026-2027
(Du 07/09/2026 au 25/06/2027 soit 33 semaines de cours)**

	En une fois à l'inscription (1)	En 3 fois (2) (3)		
		A l'inscription (2)	Au 15/12/26	Au 15/03/27
<i>Un cours par semaine</i>	210,00 €	110,00 €	50,00 €	50,00 €
<i>Deux cours par semaine</i>	300,00 €	140,00 €	80,00 €	80,00 €

Paiements :

(1) Règlement en une fois à privilégier afin de ne pas alourdir la gestion des inscriptions et des paiements, gestion effectuée par des bénévoles.

(2) Pour les mêmes raisons, la possibilité de régler en 3 fois n'est offerte qu' aux règlements effectués via HelloAsso.

(3) Le 1er paiement inclut l'accès aux cours du premier trimestre ainsi que les frais de licence de la fédération française "Sports pour tous" (34 €) et d'adhésion à l' Association (26 €),

- Cours d'essai : 10 € (déduit de la cotisation si adhésion) à régler dès le début de la séance

- Pas de cours de rattrapage ni de cours occasionnel "à la carte"

- Pas de cours pendant les vacances scolaires, les jours fériés et la semaine de l'Ascension

Tarification spéciale pour :

- Les personnes percevant l'AAH et le RSA : 150 € par an pour un cours/semaine, 240 € pour deux cours/semaine (Prise en charge par l'Association des frais de licence de la fédération française "Sports pour tous" et d'adhésion à l'Association

- Les étudiants : 176 € par an pour un cours/semaine, 266 € pour deux cours/semaine (Prise en charge par l'Association des frais de licence de la fédération française "Sports pour tous") sur présentation de la carte étudiant pour l'année en cours

Remboursements :

- Seules les absences pour motif médical d' au minimum cinq cours consécutifs sont remboursables sur la base de 4,50 € par cours non suivi pour un cours/semaine, ou de 4,00 € pour deux cours/semaine, et ce sur présentation d'un certificat médical valide (c'est-à-dire ne comportant aucune annotation manuscrite), le point de départ de la période à rembourser étant la date de réception de l'original du certificat par l'Association, période s'achevant à l'issue de l'arrêt médical.

- Les frais de licence de la fédération française "Sports pour tous" et d'adhésion à l' Association ne sont pas remboursables

- Les cours annulés pour des raisons de force majeure (telles les conditions climatiques) ne donnent lieu à aucun remboursement